

Compte rendu de la cap C du 1^{er} mars 2013 Mouvement locale au 1^{er} avril 2013 filière Gestion Publique

Propos liminaires

Les élus de la CAP C de la CGT finances Publiques ont condamné les 2060 suppressions d'emplois à la DGFIP pour l'année 2013 qui viennent s'ajouter aux 25000 suppressions d'emplois qu'a déjà subit notre administration depuis 10 ans.

Ils ont également dénoncé le gel des salaires qui frappe la fonction publique depuis 3 ans et la non revalorisation significative du point d'indice depuis 2000.

La catégorie C se paupérise et les agents en début de carrière sont régulièrement rattrapés par la hausse du SMIC.

Pour la 2e année consécutive, le plan de qualification ministériel n'est pas connu et par conséquent les CAP de listes d'aptitudes sont reportées sans plus de précisions...

Réformes de structures, fusions et regroupements de services rendent les conditions de travail des collègues de plus en plus difficiles.

En conclusion, les services publics et la DGFIP en particulier paient un lourd tribut aux politiques d'austérité imposées depuis plus de 10 ans.

Concernant l'ordre du jour de la CAP de mouvement local de mutation de la filière Gestion Publique, nous avons insisté sur la nécessité que l'administration cesse sa gestion indifférenciée des agents de catégorie B et de catégorie C, condition impérative à l'élaboration d'un mouvement unique pour l'ensemble des agents des 2 filières en 2014.

Les élus de la CAP C de la CGT Finances Publiques ont dénoncé que l'Administration ne communique pas de projet de mouvement de mutation dans la filière gestion publique, car les agents n'ont connaissance de leur af-

fectation qu'à l'issue des débats en CAP et sont privés de toute forme de défense de leur dossier.

Enfin, nous avons demandé à ce que soit établi un calendrier prévisionnel des CAP et que les réunions ne se déroulent pas le vendredi pour que nous puissions informer dans de bonnes conditions les agents.

Réponse de l'Administration

Concernant la première partie de notre déclaration qui visait les suppressions d'emplois et plus généralement les conditions de travail, l'administration n'a fourni aucune réponse ne précisant même pas qu'elle ferait remonter nos revendications auprès de la direction générale...

Sur l'affectation connexe des cadres C et B et l'absence de publication d'un projet de mouvement, l'Administration a indiqué que ces pratiques étaient celles existantes dans l'ex-administration du trésor et qu'elle se conformerait aux nouvelles règles quand elles seront mises en place.

Quant à l'élaboration d'un projet de calendrier des réunions et de la non tenue de CAP le vendredi, elle a indiqué d'une part ne pas être en capacité de fixer les dates de réunion plusieurs mois à l'avance du fait des refontes de calendrier de la direction générale évoquant notamment les retards pris dans la procédure d'évaluation des agents et a d'autre part opposé un refus catégorique à notre demande de ne pas tenir de CAP le vendredi arguant que nous pouvions prévenir les collègues par SMS...comprenez qui pourra !!

Nous ne pouvons que déplorer la dégradation de la qualité du dialogue social dans les CAP qui se traduit par une attitude de refus systématique des propositions des élus du personnel.

La CAP

- 2 agents arrivaient dans le département suite à mutation nationale ;
- 7 agents demandaient à changer de poste à l'intérieur du département ;
- 2 agents déposaient une demande de mutation suite à la restructuration de la CDC ; -2 collègues souhaitaient rejoindre l'EMR.

Au final, 8 collègues ont obtenu satisfaction sur un de leurs vœux y compris les 2 arrivées de l'extérieur, les 2 agents souhaitant intégrer l'EMR et les 2 collègues subissant la restructuration de la CDC.

Les votes

La CGT, Solidaire et FO ont voté contre le mouvement proposé par l'administration.

La CGT ne s'oppose bien entendu pas à la mutation des collègues, mais elle explique son vote par le fait que les suppressions d'emplois et les choix de gestion fait par l'administration aboutissent à des refus ou à des reports de mutation.